

SOUS-DIRECTION DE LA GESTION DES RISQUES
(SDGR)

BUREAU DES RISQUES MAJEURS (BRM)

Réf : DDSC/SDGR/BRM/ N°

Affaire suivie par : M. Patrick AUDEBERT
Téléphone : 01.56 04.72.89
Télécopie : 01.56 04.71.85
E-mail : patrick.audebert@interieur.gouv.fr

Intervention au colloque des plates-formes européennes

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Vous avez placé votre réunion destinée à réfléchir à un réseau européen de plates-formes nationales pour la prévention des catastrophes naturelles sous le parrainage de trois ministères (l'écologie et le développement durable, les affaires étrangères, l'intérieur et l'aménagement du territoire). C'est un choix évidemment heureux et qui n'est pas dû au hasard, comme chacun peut l'imaginer, car ces trois ministères, même s'ils ont bien sûr chacun leurs domaines de compétences précis, distincts, ils se rencontrent pour apporter une réponse à l'ensemble de la chaîne qui va de la prévention des risques à la réponse à ces risques, en termes d'opérations de secours et à la coopération internationale face à des crises de grande ampleur qui peuvent naître à l'étranger.

Naturellement, la prévention des risques est plutôt du domaine du ministère de l'écologie et du développement durable, et le ministère de l'intérieur et de

l'aménagement du territoire apparaissant plutôt, avec le réseau des préfets et sa direction de la défense de la sécurité civiles, comme le ministère de la gestion de crise. Toutefois, cette délimitation-là ne recouvre pas la réalité, tout d'abord parce que le ministre de l'intérieur est également ministre de l'aménagement du territoire et ministre chargé de la sécurité civile dont la récente loi de modernisation du mois d'août 2004 indique, comme la loi de 1987, que la sécurité civile « a pour objet la prévention des risques de toutes natures, l'information et l'alerte des populations, ainsi que la protection des personnes, des biens et de l'environnement contre les accidents, les sinistres et les catastrophes par la préparation et la mise en œuvre des mesures et des moyens appropriés relevant de l'Etat, des collectivités territoriales et des autres personnes publiques et privées ». Cette définition montre bien, d'une part, le lien entre prévention et opérations de secours et également la nécessité d'associer pouvoirs publics, personnes publiques ou privées, Etat et collectivités territoriales.

Plus largement, l'aménagement du territoire prend en compte bien évidemment la géographie, les contraintes du territoire et les phénomènes naturels auxquels ils sont soumis, de manière à ce que le développement économique ne se traduise pas par un accroissement des risques et de la vulnérabilité d'un territoire, lourd de crises potentielles.

Les inondations, les avalanches par exemple, en témoignent et c'est également l'un des enseignements de Hyogo qui a montré que les phénomènes humains étaient de nature à augmenter les risques de catastrophes naturelles. C'est d'ailleurs un point sur lequel avait insisté Monsieur EL LYAZGHI, ministre de l'aménagement du territoire, de l'eau et de l'environnement du royaume Maroc lors de la récente réunion de l'accord partiel ouvert EUR-OPA, où il rappelait « que la prévention des catastrophes naturelles était consubstantielle des politiques de développement ». On sait, en effet, combien les politiques humaines, telles que la déforestation, l'urbanisation incontrôlée, la surexploitation des ressources peuvent déséquilibrer les territoires et entraîner des catastrophes ou en augmenter les effets, comme l'a montré le tsunami de décembre 2004.

La politique de sécurité civile est organisée en France notamment par la loi de modernisation d'août 2004. Elle affirme que l'analyse des risques est la pierre angulaire de cette organisation. Tous les documents qui servent à la réponse des pouvoirs publics partent de cette dimension. Les DDRM, les SDACR élaborés par les SDIS, la planification ORSEC, les plans communaux de sauvegarde – qui sont une réponse à l'échelle de la commune des risques, tous partent de cette analyse et de la réponse qu'il convient d'y apporter. L'objectif de la planification ORSEC est d'aboutir à un répertoire unique reconnu par tous les acteurs concernés et

permettant, au sein du département, de disposer d'une culture partagée des aléas et des vulnérabilités.

Toutefois, la réponse des pouvoirs publics serait incomplète si elle ignorait le rôle de la société civile. C'est une dimension que prend bien en compte votre journée, puisque vous avez intitulé une de vos tables rondes « quelle implication de la société civile ».

Là encore, la loi de modernisation de la sécurité civile rejoint vos préoccupations, puisqu'elle affirme, dans son article 4 que toute personne concourt, par son comportement à la sécurité civile et en son article 5 que tout élève bénéficie, dans le cadre de sa scolarité obligatoire, d'une sensibilisation à la prévention des risques et aux missions des services de secours. Mais cette loi va encore plus loin, puisqu'elle prévoit d'agréer des associations, de mettre en place également des réserves communales qui permettront d'associer encore plus directement la population à la sécurité civile, dimension qui était déjà prise en compte avec les sapeurs-pompiers volontaires.

L'expérience montre, et c'est là encore un des enseignements de Hyogo, que la prévention des catastrophes naturelles doit nous faire réfléchir à l'échelle de bassins plus larges que celui du strict cadre national, même si la réponse opérationnelle des pouvoirs publics se fait au niveau de l'Etat et en France, singulièrement, au niveau

du département avec le préfet directeur des opérations de secours. Mais cette dimension nationale n'exclut pas naturellement des coopérations inter-étatiques, comme on voit par exemple, s'opérer très fréquemment l'été à l'échelle du bassin méditerranéen dans le cadre de la lutte contre les feux de forêts ou à une échelle beaucoup plus large lorsque des catastrophes graves tels que des tremblements de terre frappent un pays, par la mise en place d'un mécanisme d'entraide ou de mécanismes communautaires par le biais du MIC. Cette réflexion à l'échelle de bassins, de sous-ensembles, de régions est illustrée par la météorologie. Un système de capteurs, l'observation à une échelle très vaste permettent de prévoir les phénomènes météorologiques qui peuvent intéresser une région ou un pays et là encore d'en anticiper les effets.

De fait, la haute technicité des instruments d'observation, la recherche scientifique permettent aujourd'hui d'améliorer naturellement la réponse en termes de prévention des catastrophes naturelles. On peut en trouver une illustration au travers des actions du programme gouvernemental de prévention du risque sismique initié par la ministre de l'écologie et du développement durable et qui associe le ministère de l'intérieur et également le ministère des affaires étrangères, au titre d'une action sur laquelle je m'attarderai quelques instants, qui est la mise en place d'un système d'alerte aux tsunamis. Pour répondre à ce risque, sur le bassin méditerranéen, ces trois partenaires sont associés avec les scientifiques pour réfléchir, sur ce bassin, à la mise en place d'un réseau de capteurs permettant de dire si un séisme peut

engendrer un tsunami, d'en mesurer les effets, d'alerter les pouvoirs publics de façon à ce que la population puisse être informée très rapidement et adopter les conduites nécessaires. Cet exemple montre bien l'association de différents partenaires ministériels, l'association également de scientifiques et de la société civile pour ce qui est de la culture face à un risque naturel dans les pays frontaliers à l'échelle d'un bassin de risques.

Ces projets tirent naturellement profit des retours d'expériences des crises et des exercices, des échanges entre différents pays et c'est l'ambition de votre journée. L'Association française pour la prévention des catastrophes naturelles (AFPCN) offre bien souvent le cadre de ces échanges et je rends hommage à son action. Trouver des lieux d'échange qui permettent de confronter ces expériences, d'en tirer des bonnes pratiques, préparer des projets, nouer des partenariats, dégager des financements pour concrétiser la prévention est indispensable. C'est la voie pour apporter une réponse réfléchie et partagée à la prévention des catastrophes. Naturellement, le ministère de l'intérieur est particulièrement intéressé par cette démarche qu'il partage et qu'il encourage.